



N° 1923

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 mai 2019.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête relative au maintien de l'ordre lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 2019 et à la propagation de fausses informations dans la communication du Gouvernement en période de mouvement social,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Luc MÉLÉNCHON, Clémentine AUTAIN, Ugo BERNALICIS, Éric COQUEREL, Alexis CORBIÈRE, Caroline FIAT, Bastien LACHAUD, Michel LARIVE, Danièle OBONO, Mathilde PANOT, Loïc PRUD'HOMME, Adrien QUATENNENS, Jean-Hugues RATENON, Muriel RESSIGUIER, Sabine RUBIN, François RUFFIN, Bénédicte TAURINE,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis 1890 et en célébration des combats menés depuis deux siècles pour l'égalité et la dignité au travail, la journée internationale des travailleuses et des travailleurs se déroule chaque 1^{er} mai à l'appel des organisations syndicales. Cette année, ce jour a pris une dimension bien particulière puisque le mouvement des gilets jaunes – inédit par son ampleur et sa durée – s'est joint à la mobilisation, ainsi que des organisations écologistes pour alerter sur l'urgence climatique. Or, ce qui aurait dû être une manifestation calme et revendicative s'est transformée par endroits en d'immenses nasses, a été caractérisée par de nombreuses violences policières et a plongé dans la terreur une grande partie des manifestant.e.s qui ont subi des jets de grenades explosives, des nuages de gaz lacrymogène et des charges policières créant d'importants et dangereux mouvements de foules.

Ces techniques de maintien de l'ordre ont été justifiées par le Gouvernement et la préfecture par la nécessité d'exfiltrer les groupes de manifestant.e.s violents et empêcher les dégradations. Or, ce sont des cortèges de manifestant.e.s pacifiques qui ont fait l'objet de charges policières continues pendant la manifestation : le cortège de la CGT a notamment été pris pour cible, entraînant l'exfiltration de son secrétaire général, Philippe Martinez. D'autres organisations syndicales et politiques semblent avoir été prises pour cible par des charges policières : Solidaires, Force Ouvrière et la FSU qui a quitté la manifestation en raison de l'exposition de ses militant.e.s à des violences, l'un d'entre eux ayant même été blessé lors d'une charge policière. D'une façon générale, les syndicats, organisations politiques et collectifs ayant pris part à la manifestation ont été empêché dans l'expression pacifique de leurs revendications, et l'on compte plusieurs blessés dans leur rang, alors qu'il était manifeste qu'ils ne participaient pas à la manifestation dans l'intention de commettre des actes violents. Au niveau de la place d'Italie, une masse importante et pacifique de manifestants a ensuite été régulièrement ciblée par des tirs de grenades lacrymogènes, et les mêmes scènes se sont produites durant le reste du parcours, avec pour victimes des manifestants de tous âges, venus sans intention violente.

C'est dans ce contexte particulièrement tendu et effrayant pour les personnes présentes que des manifestant.e.s se sont réfugié.e.s dans les espaces extérieurs de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, boulevard de

l'hôpital, où ils ont ensuite été interpellés de façon brutale par les forces de l'ordre, puis placés en garde à vue.

Le soir même, la brutalité d'actes émanant de plusieurs membres des forces de l'ordre faisaient l'objet de vidéos (membre des compagnies républicaines de sécurité lançant un pavé en direction des manifestant·e·s, un autre giflant à plusieurs reprises un manifestant avant de le pousser sans ménagement dans une boutique, un policier insérant sa matraque sous les sous-vêtement d'un homme interpellé...). Ces actes n'ont pas conduit à des explications du ministre de l'intérieur, monsieur Christophe Castaner, qui a, au contraire, choisi d'axer la communication du Gouvernement sur la dénonciation de la violence des manifestants. Après avoir salué la nouvelle « doctrine de percussion immédiate » mise en œuvre par le préfet de police de Paris, Didier Lallement, le ministre a parlé d'une « *attaque* » menée contre le service de réanimation de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière par les manifestant·e·s. « *Ici, à la Pitié-Salpêtrière, on a attaqué un hôpital. On a agressé son personnel soignant* » a déclaré le ministre sur le réseau social Twitter, le soir de la manifestation. Il a ajouté lors d'un point presse au même moment : « *Nos forces de l'ordre sont intervenues pour sauver le service de réanimation* ».

Ces faits ont été repris par la ministre de la santé Agnès Buzyn, qui s'est cependant abstenue de parler « d'attaque » ainsi que par le directeur général de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, Martin Hirsch, qui a évoqué un évènement nous ayant conduit au « bord d'une catastrophe ».

Or, la journée du 2 mai a permis aux manifestant·e·s témoignant sur les réseaux sociaux, aux citoyen·ne·s et aux journalistes de démontrer la fausseté de ces différentes affirmations. Non, l'hôpital n'a pas été attaqué : des manifestant·e·s accablé·e·s par la violence et le danger régnant sur le boulevard s'y sont réfugié·e·s. Non, le personnel soignant n'a pas été agressé : leurs témoignages recueillis le lendemain matin attestent de l'absence manifeste d'actions agressives de la part des manifestant·e·s.

Le ministre de l'intérieur a donc initié une communication mensongère, qui a conduit à la propagation d'une fausse information. Rappelons que selon la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information, une fausse information est constituée par « *des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin à venir (...) diffusées de manière délibérée, artificielle ou automatisée et massive par le biais d'un service de communication au public en ligne* ». Dans le contexte de la

campagne pour les élections européennes, l'assimilation mensongère de manifestants syndicalistes, gilets jaunes, militants politiques et citoyen-ne-s à des malfaiteurs venus « attaquer » un hôpital public, la diffusion d'information erronée quant à des faits d'agressions, constitue la propagation délibérée d'allégations inexactes ou trompeuses pouvant altérer la sincérité du scrutin à venir.

Dans un contexte politique ou social où la destruction de l'hôpital public n'est en réalité que du fait du Gouvernement actuel, il nous semble urgent de dénoncer le double mensonge que constituent les allégations de Christophe Castaner, ainsi que de nous interroger sur l'usage de la violence dans les faits et du mensonge dans la communication, par le Gouvernement dont il est membre.

Compte tenu de l'importance démocratique de la liberté constitutionnelle de manifester et d'expression, de l'escalade de la violence liée à certaines techniques du maintien de l'ordre, de l'émoi légitime dans la population suite aux images d'actions de maintien de l'ordre, et de la propagation d'une fausse information par le ministre de l'intérieur afin de calomnier les manifestants du 1^{er} mai, l'article unique demande la création d'une commission d'enquête sur la gestion du maintien de l'ordre lors de la manifestation parisienne et du rapport du Gouvernement au mensonge dans sa communication en période de mouvement social.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, il est créé une commission d'enquête de trente membres, chargée d'examiner la gestion du maintien de l'ordre lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 2019 et le rapport à la vérité et au mensonge dans la communication du Gouvernement en période de mouvement social.

